

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 1^{ER} FÉVRIER 2016



Pour le premier Conseil municipal de l'année 2016, sept délibérations étaient inscrites à l'ordre du jour. Parmi elles, le Débat d'orientations budgétaires. Michèle Cédric, Première adjointe aux Finances, et Thierry Kovacs, Maire, ont présenté les objectifs du budget 2016 : accélérer les investissements et la réalisation des 150 propositions, sans augmenter les prélèvements fiscaux et œuvrer pour les diminuer d'ici à 2018.

Deux mois avant l'adoption de leur budget primitif, les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation légale d'organiser un débat sur les orientations budgétaires et financières. C'est le cas pour Vienne dont le budget sera voté lors du prochain Conseil municipal, lundi 21 mars 2016.

Ce débat, qui ne donne pas lieu à un vote, permet aux élus de disposer des éléments d'information essentiels sur la situation budgétaire et financière de la commune ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, de définir les priorités en matière de politiques publiques et de procéder à des choix fondamentaux dans la manière de les financer.

Les deux objectifs qui guident la préparation du budget 2016 sont de mener à bien le programme des 150 propositions pour faire de Vienne une ville plus dynamique et attractive, plus accessible, plus solidaire, plus harmonieuse et plus épanouie, ainsi que de préserver l'avenir sur le plan financier en veillant à améliorer sa capacité d'investissement tout en maîtrisant la dette dans un contexte fortement contraint.

Un contexte général contraint

Une conjoncture économique, financière et monétaire incertaine

Les dernières perspectives économiques mondiales présentées par le FMI (Fonds monétaire international) montrent que la conjoncture reste fortement instable et inégale entre les différents pays. La croissance mondiale devrait s'établir à 2,9 % en 2016, soit 0,4 points de moins qu'en 2015, avec une accélération de la reprise dans les pays avancés et un ralentissement de l'activité dans les pays émergents ou en développement.

Pour la France, la prévision de reprise est modérée : + 1,4 % en 2016 et + 1,6 % en 2017. Quant à l'inflation estimée par l'Etat de manière optimiste, elle serait de 1 % en 2016 et de 1,5 % en 2017. Enfin, les taux d'intérêts devraient rester bas en 2016, de par la politique interventionniste des banques centrales.

Une forte contrainte pour les collectivités territoriales

Le contexte national pèse de façon directe et décisive sur les condi-

tions d'élaboration du budget 2016. A travers la loi de finances 2016, l'assainissement des comptes publics continue de reposer sur la maîtrise des dépenses publiques avec le plan d'économies de 50 milliards d'euros décidé par l'Etat sur la période 2015-2017, dont 10 milliards sur les collectivités territoriales.

Pour la Ville de Vienne, les dotations de l'Etat diminueront de plus de 800 000 euros en 2016. Entre 2013 et 2017, l'impact aura été de près de 3 millions d'euros de recettes en moins. Dans le même temps, le prélèvement de l'Etat sur les recettes fiscales au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) s'élève à 225 000 euros pour 2016, soit une hausse de 50 000 euros (+ 30 %) par rapport à 2015. En 5 ans, elle représente 500 000 euros de recettes fiscales en moins pour Vienne.

Les modalités de préparation du budget 2016

Face au désengagement de l'Etat, Vienne doit poursuivre les efforts engagés afin d'être en mesure de réaliser ses projets. Pour cela, la Ville doit construire son budget en tenant compte de la maîtrise des dépenses et de la recherche des recettes supplémentaires.

Pas d'augmentation d'impôts en 2016

En 2016, tout comme en 2017, les taux des impôts locaux n'augmenteront pas. La taxe d'habitation reste à 19,66 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 29,55 %, et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 57,54 %. Des taux identiques à ceux qui avaient été votés pour 2015 et 2014.

Cependant, et grâce à l'augmentation du nombre d'habitants à Vienne (30 122 Viennois en 2016 contre 29 889 en 2015 et 29 596 en 2014), la Ville de Vienne voit ses recettes fiscales augmenter. Ainsi, le produit des impôts a augmenté en 2015 de + 3,2 % par rapport à 2014, sans hausse de taux. Afin de ne pas aggraver le matraquage fiscal imposé par l'Etat, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les impôts en 2016.

Des dépenses maîtrisées

Les dépenses à caractère général (télécommunications, fluides,

énergies, petit équipement, fournitures, prestations de services, etc.) **devront diminuer de 2 % en 2016**. Pour cela, la Ville va continuer d'optimiser ses dépenses en mutualisant ses services, en procédant à des groupements de commande, ainsi qu'en rationalisant et modernisant ses parcs automobile et immobilier. Elle poursuivra également ses efforts en matière d'économies d'énergie afin de réduire ses dépenses. C'est dans cet esprit que se sont engagés la rénovation des écoles et l'aménagement du Manège, mais également les travaux prévus sur la conduite Bonna pour réduire d'1,275 millions de mètres cubes les fuites d'eau annuelles constatées sur le réseau.

Dans ce contexte difficile, les subventions aux associations seront néanmoins maintenues. Seules les aides aux centres sociaux seront diminuées d'un montant équivalent aux économies qui auraient dû être générées par la mutualisation de leurs fonctions administratives et financières. Cette proposition faisait suite à la concertation organisée à l'initiative du Maire, afin de réduire les coûts de fonctionnement sans toucher aux actions proposées aux habitants après l'annonce du désengagement de la CAF (-5 % par an). Une proposition qui a malheureusement été refusée par deux centres sociaux : Estressin et L'Isle (cf bulletin d'octobre 2015).

Enfin, les charges de personnel n'augmenteront pas en 2016. La masse salariale sera fixée à 22,122 millions d'euros en 2016, comme en 2015. L'augmentation automatique des charges liées au Glissement Vieillesse Technicité sera donc financée par la suppression de 30 postes d'ici 2017, des départs à la retraite non remplacés pour l'essentiel.

La dette sécurisée

Le coût du remboursement des intérêts de la dette n'est plus variable mais fixe, grâce à la renégociation avec la SFIL de l'emprunt toxique de la Ville. Avec un taux désormais fixe de 3,6 % pour cet emprunt renégocié, le remboursement des intérêts s'élèvera à 137 765 euros en 2016, au lieu de 473 000 euros s'il n'y avait pas eu de renégociation. Parallèlement, la Ville a sollicité le fonds de soutien mis en place par l'Etat suite aux emprunts toxiques : à partir de 2016, il constitue une recette de fonctionnement annuelle de 132 464 euros.

Compte tenu de l'excédent d'investissement prévisionnel dégagé en 2015 (autour de 5 millions d'euros) et des efforts proposés en fonctionnement afin de dégager une épargne brute conséquente, la Ville ne mobilisera pas d'emprunts nouveaux en 2016. Elle affectera par ailleurs 3,6 millions d'euros au remboursement du capital de la dette. Par conséquent, elle se désendettera en 2016 et la dette totale passera ainsi de 38,2 à 34,6 millions d'euros.

Les recettes d'investissement : objectif 4 millions d'euros en 2016

2016 verra le début de la concrétisation des chantiers phares des 150 propositions de l'équipe municipale, qui seront principalement financés grâce aux efforts de gestion engagés dès 2014 et par les subventions obtenues auprès des différents partenaires. La Ville mène en effet une politique active de recherche de financements auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de ViennAgglo, compte tenu de son positionnement de ville centre, de son caractère historique et touristique et des projets structurants qu'elle porte.

Par ailleurs, le nouveau Programme national de Renouvellement Urbain (PNRU) a retenu le quartier Vallée de Gère comme projet d'intérêt régional. A ce titre, l'ANRU et la Région pourront apporter des financements supplémentaires.

Ainsi, les principaux projets engagés en 2016 seront tous cofinancés, parfois jusqu'à 80 % du coût hors taxe pour certaines opérations, réduisant de manière significative la participation financière de la Ville : 80 % de taux de financement pour le Plan patrimoine, 80 % pour le Manège, 20 % pour Proplan, 50 % pour la rue Marchande, 80 % pour l'éclairage public, et 20 % pour les travaux dans les écoles.

Les principales actions relevant des 150 propositions

Pour une Ville plus dynamique et accessible

Un programme de travaux améliorant l'attractivité de la Ville :



- Travaux de la rue Marchande (deuxième tranche) : 450 000 euros,
- Rachat du bâtiment Proplan (840 000 euros) et début des travaux du Musée de la Draperie et de la Bibliothèque (500 000 euros),
- Aménagement de voirie et des trottoirs (quai Pajot notamment) : 510 000 euros,
- Avance des études pour la réalisation du parking place François-Mitterrand.

Un programme de travaux renforçant le rayonnement économique



et culturel :

- Travaux de réaménagement du Manège en salle multifonctionnelle : 1,3 millions d'euros,
- Poursuite du Plan patrimoine : 1,195 millions d'euros avec notamment la cathédrale Saint-Maurice

Un programme de travaux et d'actions améliorant l'accessibilité de la ville :

- Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (plus de 537 000 euros en 2016)
- Mise en place de la commission communale d'accessibilité

Pour une ville plus harmonieuse et épanouie

Un programme de travaux et d'actions améliorant l'offre éducative :

- Fin des travaux des écoles Jean-Rostand et George-Sand (265 000 euros),

- Travaux d'amélioration fonctionnelle et thermique dans les écoles Pierre et Marie Curie (770 000 euros) et Claude-Bernard (1,2 million d'euros dont 600 000 en 2016),



- Mise en place du passeport culturel.

Un soutien renouvelé aux associations de Vienne, à la jeunesse et au lien social :

- Maintien du niveau des subventions, hors centres sociaux.
- Mise à disposition gratuite de matériels et de locaux pour les associations,
- Soutien à l'animation de la ville, forte de sa richesse culturelle,
- Soutien à la pratique sportive : amélioration du gymnase Georges-Brun (200 000 euros), poursuite des actions visant à favoriser l'excellence sportive.
- Maintien des six Centres d'animation de la petite Enfance (CAPE) représentant plus de 36 000 journées enfants,
- Construction de nouveaux locaux pour le CAPE d'Estressin dans le cadre de la rénovation de l'école Claude-Bernard,
- Maintien des activités du Bureau Information Jeunesse.

Des travaux et des actions renforçant la sécurité et la tranquillité publique des habitants de Vienne :

- Déploiement de la vidéo-protection,
- Aménagement des futurs locaux de la Police municipale place Saint-Louis (624 000 euros)
- Achat de caméras individuelles pour les policiers municipaux.

En matière de développement durable, un programme préservant les ressources naturelles et maîtrisant les consommations énergétiques :

- Travaux de renouvellement de l'éclairage public avec la mise en place de LED (460 000 euros) avec une consommation d'énergie de 20 % en moins,
- Travaux d'amélioration de performances énergétiques dans les bâtiments communaux,



- Préservation de la ressource en eau au travers du renouvellement des canalisations, d'un outil d'aide au pilotage des consommations, du renouvellement des compteurs, de la mise en place de l'arrosage automatique au stade Jean-Etcheberry permettant d'économiser 100 000 euros par an.

Pour une Ville plus solidaire

Une politique d'action sociale maintenue en 2016 :

- Poursuite des actions menées par le CCAS en direction des personnes âgées et des populations fragiles,
- Maintien du repas des seniors,
- Développement des relations intergénérationnelles à travers la création d'ateliers.

Conclusion

Les objectifs du budget 2016 traduisent la volonté de la municipalité d'accélérer les investissements et la réalisation des 150 propositions du projet municipal, tout en améliorant la situation financière de la collectivité.

Il s'agit de mettre en mouvement un engrenage positif pour :

- Maintenir un service public de proximité et de qualité dans l'ensemble des quartiers et pour tous les âges, afin de répondre aux attentes des Viennois,
- Investir pour rendre notre ville plus agréable à vivre et plus attractive, assurant ainsi son développement grâce à de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises et davantage de touristes,
- Continuer à ne pas augmenter les prélèvements fiscaux sur les Viennois et œuvrer pour les diminuer d'ici 2018 afin de tenir l'engagement pris devant les Viennois.

Les autres délibérations du Conseil municipal du 1^{er} février 2016

1 : Avenant n°1 à la convention de mutualisation du service remplacement pour la Petite enfance entre la Ville de Vienne et ViennAgglo du 17 décembre 2010.

Depuis le transfert de la compétence Petite enfance à ViennAgglo, la Ville de Vienne assure la gestion des remplacements dans les structures Petite enfance par le biais d'une convention de mutualisation. Arrivée à échéance le 31 décembre 2015, celle-ci a été prolongée pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2016, dans des conditions financières identiques, soit une participation forfaitaire de ViennAgglo d'un montant de 30 758 euros pour l'année 2016.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

2 : Avenant n°1 à la convention de mutualisation du service commun d'archives entre la Ville de Vienne et ViennAgglo du 8 juillet 2010.

Compte tenu des besoins des deux collectivités, ViennAgglo et la Ville de Vienne ont expérimenté un service commun d'archives, qui a effectué ses missions pour le compte des deux entités. A ce titre, une convention avait été signée en 2010 pour une durée de 5 ans. Devant le succès de cette expérimentation, qui a permis de renforcer les ressources en matière d'archivage des deux collectivités, dans des conditions économiques optimisées, et dans l'attente du schéma de mutualisation et de la création d'un service commun, cette convention a été prolongée pour une durée d'un an.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

3 : Débat d'orientation budgétaire

Voir la note de synthèse détaillée ci-dessus.

Le Conseil municipal après en avoir débattu prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016 et de la présentation qui en a été faite

4 : Garantie d'emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Advivo pour l'opération « Réhabilitation Malissol 2 ».

Dans le cadre de l'opération « Réhabilitation Malissol 2 », soit 105 logements locatifs collectifs, le bailleur social Advivo va souscrire un emprunt de 1 521 000 euros. Il sollicite la Ville à hauteur de 35 % des emprunts, soit 532 525 euros, afin de le garantir

auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Une obligation légale pour le bailleur social, dont l'objectif est d'assurer la réalisation effective du projet en cas de défaillance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

5 : Modification de la délibération n°19 du 21 décembre 2015 portant sur les tarifs relatifs aux droits de place applicables au 1^{er} janvier 2016.

L'occupation du Champ de Mars lors de la fête foraine est soumise à des tarifs fixés par le Conseil municipal, au titre de l'occupation du domaine public. Le 21 décembre, le Conseil municipal avait approuvé ces tarifs. Cependant, une erreur matérielle est intervenue : les montants par superficie indiqués ont été calculés pour un forfait de deux semaines, comme en 2015, or il convient pour 2016 de fixer des tarifs par semaine.

AUTRES DROITS DE PLACE	TARIFS 2015		TARIFS 2016	
	FORFAIT 2 semaines et plus	FORFAIT par semaine	FORFAIT par semaine	POURCENTAGE en 2016
DROITS DE PLACE DE LA FETE FORAINE DU CHAMP DE MARS				
- superficie inférieure à 100 m ² - le mètre carré	4,81 €	2,44 €	2,44 €	1,30%
- superficie comprise entre 101 et 200 m ² - le mètre carré	4,22 €	2,14 €	2,14 €	1,30%
- superficie comprise entre 201 et 300 m ² - le mètre carré	2,82 €	1,43 €	1,43 €	1,30%
- superficie supérieure à 301 m ² - le mètre carré	2,14 €	1,08 €	1,08 €	1,30%
- Appareil automatique : Forfait	15,27 €	7,73 €	7,73 €	1,30%

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

6 : Dénomination du chemin rural entre la place du Château et la route départementale n°41b.

Dans le cadre de la construction de la Maison au miel, aux abords du chemin rural situé entre la place du Château et la RD 41b, la municipalité a été sollicitée par les futurs propriétaires afin que ce bâtiment soit identifié et desservi pour la distribution du courrier et l'accès aux secours. Le chemin se nomme désormais « chemin du Château ».

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

7 : Liste des affaires traitées par Monsieur le Maire et en son absence par le Premier Adjoint en vertu d'une délégation de pouvoirs – Affaires générales, marchés à procédure adaptée (MAPA), Appels d'offres (AO), demandes de subventions.

Sur présentation de la liste le Conseil municipal prend acte.



- Si vous souhaitez prendre connaissance du détail des délibérations, des motions, des abstentions, etc., ces documents sont affichés sous les arcades de la Mairie et consultables dans les services municipaux.
- Les comptes-rendus des conseils municipaux sont également disponibles sur le site de la Ville «vienne.fr»
- Le saviez-vous ? Les réunions du Conseil municipal sont publiques. Toute personne peut y assister. En revanche, l'assistance ne peut pas intervenir.

Prochain Conseil municipal le 21 mars 2016

NOUVEAU :

Le Conseil municipal du 21 mars sera accessible en direct depuis le site Internet de la Ville www.vienne.fr

Vous pourrez aussi le visionner en différé (replay)